



## REGISTRE PUBLIC – ANNÉE 2019

**Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus excédant 200 \$**

**Règlement 767-2018 – Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil  
de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare**

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Aucune déclaration en 2019				

- \* Ce registre est public et affiché sur le site Internet de la Municipalité.
- \* Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait de ce registre, qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

*(art. 6, al. 4, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)*